

Subsides

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, notre position en ce qui concerne les deux propositions contenues dans la motion est la même. Il y a peut-être lieu de signaler à la Chambre que la raison pour laquelle un budget doit nous revenir si rapidement est que nous sommes tenus par la loi de disposer de la mesure confirmant les crédits affectés par mandat du gouverneur général un mois après l'ouverture de la session, soit le 9 novembre. C'est uniquement pour cette raison que nous avons convenu du délai assez bref accordé pour un budget. Dans l'autre cas, le délai nous semble raisonnable.

[Français]

M. Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, je voudrais bien préciser qu'en effet il y a eu des consultations à l'effet qu'il y ait une entente pour accepter à l'unanimité la motion qui vient d'être présentée par le président du Conseil privé (M. Baker). Nous ne reviendrons pas sur la parole donnée. Elle a été donnée avant l'ouverture de la Chambre lors d'une réunion des *House Leaders*. Mais étant donné la déclaration qui a été faite à la Chambre il y a un instant par la présidence, et étant donné que le président n'entend pas le Règlement de la même façon qu'on l'entend nous, sur la procédure qui a été suivie le 9 octobre, je pense qu'il existe une situation très litigieuse à la Chambre. Et je ne voudrais pas, pour aucune considération, jamais dans ma vie je ne l'ai fait, et je ne prétends pas le faire, je ne m'attends pas de le faire, à moins qu'on m'y oblige, revenir sur la parole donnée. Mais tant et aussi longtemps... Monsieur le président, permettez-moi de m'expliquer...

M. l'Orateur: Il y a une seule question à l'étude dans le moment, soit la présentation de la motion par l'honorable président du Conseil privé (M. Baker). On demande le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: A l'ordre! J'ai permis, comme toujours, une déclaration très courte à chaque leader parlementaire au sujet du consentement unanime. Cependant, ce n'est pas le moment de tenir un débat. Il s'agit simplement de demander le consentement unanime. Si l'honorable député de Bellechasse (M. Lambert) cherche l'occasion de débattre la motion, il en aura l'occasion plus tard. Mais pour le moment, il s'agit simplement de demander s'il y a consentement unanime pour la présentation de la motion du président du Conseil privé. Dans l'affirmative, on peut présenter la motion. Dans la négative, cela est impossible. Et alors, je dois encore m'enquérir s'il y a consentement unanime pour permettre la présentation de la motion du président du Conseil privé.

M. Lambert (Bellechasse): En dépit de la tyrannie et de l'oppression, je donne mon consentement.

[M. MacEachen.]

M. l'Orateur: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

[Traduction]

M. l'Orateur: Comme il y a consentement unanime, la motion est inscrite au nom du président du Conseil privé (M. Baker). Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

M. Herbert: Monsieur l'Orateur, je consens bien à ce que la motion soit mise aux voix. Quant à la motion elle-même, je tiens à dire que je m'opposerai à son adoption à moins que le gouvernement ou son ministre des Finances (M. Crosbie) ne consente à revenir sur son refus de comparaître devant le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques à ce moment crucial où nous tenons à l'interroger. Nous n'avons pas réussi à nous entendre avec lui pour qu'il compare devant le comité au moment qui lui conviendra.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Monsieur l'Orateur, le député parle à travers son chapeau. Je n'ai pas refusé de comparaître devant le comité des finances. Je suis tout à fait disposé à comparaître devant le comité des finances de la Chambre des communes.

Des voix: Quand?

M. Crosbie: Je le ferai quand je serai en ville et après que le comité aura entendu le gouverneur de la Banque du Canada.

Des voix: Oh, oh!

M. Chrétien: Quelle arrogance!

M. Crosbie: Je ne crains les questions de personne en face. Lorsque je comparaitrai devant le comité, j'espère que l'honorable représentant y sera pour me poser ses questions.

M. l'Orateur: A l'ordre. La Chambre a entendu les termes de la motion et deux brèves interventions. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Adoptée sur division.

(La motion est adoptée.)

* * *

[Français]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. David Kilgour (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, on répondra aujourd'hui à la question suivante: 214.

Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres questions soient réservées.